



---

Aumônerie maison d'arrêt d'Angoulême : L'Avent – L'attente

---

L'Avent, c'est la période de l'attente.

N'est-ce pas de la provocation de parler de l'Avent en détention, puisque la prison est par définition le lieu de l'attente ?

Oui, en prison, tout est attente : attente que le surveillant vienne, que l'avocat visite, que le juge convoque, que le spip s'intéresse, que les cours reprennent, qu'il y ait un travail à proposer à la prison, que la famille envoie un peu de sous pour payer les œufs et l'huile qui complètent bien la mauvaise cantine, que l'infirmière ait le temps de s'occuper de chacun, que la compagne soit autorisée à venir en parler etc

Et puis bien sûr, l'attente par excellence, celle de la liberté retrouvée !

Alors quand l'aumônier vient parler de l'Avent, de l'attente, il parle à ceux qui en savent bien plus que lui en ce domaine, et il pourrait se faire renvoyer sur les roses !

Et pourtant, ça intrigue car il parle d'une autre attente. Celle d'un petit enfant, fils de Dieu, qui vient proposer de gagner, dès maintenant, pendant la détention, une liberté intérieure qui délivre du mal, qui pardonne les erreurs, qui guérit les maladies du cœur et de l'âme, qui reconstruit, et cela, sans attendre !

L'attente c'est souvent l'impatience, mais c'est aussi l'espérance.

Alors oui, d'accord pour cette attente-là, celle de l'Avent.

L'équipe des aumôniers de la maison d'arrêt d'Angoulême

---

### **Dieu a choisi de se faire attendre**

Dieu, tu as choisi de te faire attendre tout le temps d'un Avent.  
Moi je n'aime pas attendre dans les files d'attente.  
Je n'aime pas attendre le surveillant qui tarde à venir me chercher.  
Je n'aime pas attendre les longs délais des procédures.  
Je n'aime pas attendre mon avocat.

Je n'aime pas attendre les activités qui me sont proposées. Je n'aime pas attendre l'Aumônier qui, même lui, est quelquefois en retard (!!)  
Je n'aime pas attendre un autre jour.  
Je n'aime pas attendre parce que je ne vis que dans l'instant.  
Tu le sais bien d'ailleurs, dehors tout est fait pour éviter l'attente : les cartes bleues et les libre services, les commandes par internet, Amazon et les autres,  
les ventes à crédit, les mails, les sms, l'info en continue à la télé...  
Je n'ai pas besoin d'attendre les nouvelles, elles me précèdent.  
Mais Toi Dieu, tu as choisi de te faire attendre le temps de tout un Avent.  
Parce que tu as fait de l'attente l'espace de la conversion, le face à face avec ce qui est caché. Tu as fait de l'attente un moment d'espérance.  
Aide moi à accepter l'attente de Toi qui est en moi parce que seule l'attente réveille l'attention et que seule l'attention est capable d'aimer.  
Tout est déjà donné dans l'attente, et pour Toi, Dieu,

---

Dans un bâtiment construit en 1858 composé 4 ailes (RC + 1 étage) reliées par un « rond-point » avec 4 cours de promenade homme , femme, mineur, sport, entièrement minérales, sans aucune végétation :

Un Quartier hommes : 220 places. Cellules majoritairement de 4 lits avec lavabo et wc (+ des cellules de 3 et 6 lits). Douche dans 50 % des cellules sinon salle de douche en bout de couloir. Compte tenu de la surpopulation, certaines cellules de 4 lits accueillent 5 personnes détenus, un détenu couchant sur un matelas au sol.

Un Quartier femmes : 12 places ; Un Quartier mineurs : 9 places

Un Quartier isolement et un Quartier disciplinaire : 11 places

### **Rappel du rôle des maisons d'arrêt :**

Selon les principes de l'organisation pénitentiaire française, au sein des maisons d'arrêt séjournent des prévenus, c'est-à-dire les personnes en attente de jugement, ainsi que des personnes condamnées définitivement et dont les peines (ou reliquat de peine) restant à purger sont inférieures à deux ans.

La réalité vécue à Angoulême montre toutefois que le délai moyen de passage en cour d'assises étant de 3 ans (+ 1 à 2 ans si appel), et les délais de transfert dans un centre de détention étant souvent très longs, les personnes détenues à Angoulême pour des affaires criminelles peuvent rester en maison d'arrêt 3 à 5 ans.

### **Le culte en détention**

#### **Article R57-9-3 du code de procédure pénale**

Chaque personne détenue doit pouvoir satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle. A son arrivée dans l'établissement, elle est avisée de son droit de recevoir la visite d'un ministre du culte et d'assister aux offices religieux et aux réunions culturelles organisées par les personnes agréées à cet effet.

#### **Article R57-9-6**

Les personnes détenues peuvent s'entretenir, à leur demande, aussi souvent que nécessaire, avec les aumôniers de leur confession. Aucune mesure ni sanction ne peut entraver cette faculté.

#### **L'aumônerie Catholique de la Maison d'Arrêt d'Angoulême :**

Composée de trois aumôniers (laïcs) et d'une équipe associée de 9 personnes, l'aumônerie catholique, outre les entretiens individuels pris en charge par les aumôniers, assure un minimum de trois demi-journées de présence hebdomadaire pour des rencontres collectives :

- Au Quartier Hommes : le mardi après-midi, groupe de discussion- parole,

le samedi matin en alternance : initiation chrétienne et musique/chant et le dimanche matin célébration (messe ou célébration de la Parole)

- Au Quartier Femmes : le mardi matin et un dimanche matin sur deux.

### **Contacts**

aumonerie.prison@dio16.fr

Téléphone : 06 85 63 66 72